

L'an deux mille vingt et un, le 08 du mois de février à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 02 février 2021, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François Egron, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35  
Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de conseillers présents : 31  
Nombre de conseillers votants : 35

**Etaient Présents :** Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Philippe TARDY, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Christine GLEMAIN, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

**Absents ou excusés ayant donné pouvoir :** Gérard CASTAGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Anne LEPINE ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent PERADON, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI.

### **Objet | Avis sur le projet de Pacte de Gouvernance de Bordeaux Métropole**

La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, reprise dans l'article L5211-11-2 du code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité pour les intercommunalités d'adopter un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public.

Le Conseil de Métropole a décidé de l'élaboration d'un tel pacte par délibération n°2020-201 du 25 septembre 2020 votée à l'unanimité des membres présents.

Un groupe de réflexion a travaillé sur un projet de pacte de gouvernance structuré en trois parties :

- Partie 1 : Les principes et le fonctionnement des instances ;
- Partie 2 : Le cadre des relations entre la Métropole et les communes membres ;
- Partie 3 : Les modalités d'association des citoyens à la gouvernance métropolitaine.

Les propositions issues du groupe de réflexion ont été soumises à l'avis de la Conférence des Maires des 12 novembre et 10 décembre derniers. Des discussions ont également été tenues avec l'ensemble des groupes politiques constitués à la Métropole.

A l'issue de ce processus, il a été adressé au mois de janvier 2021 à la Commune de Cenon le projet de pacte de gouvernance de Bordeaux Métropole afin de recueillir son avis.

Ce pacte doit être adopté sous un délai de neuf mois à compter du renouvellement général du conseil métropolitain, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendus dans un délai de deux mois après transmission du projet de pacte.

Le conseil métropolitain examinera ce projet de pacte de gouvernance en mars 2021.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2021 DELIBERATION N° 2021-19

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par  
27 voix pour  
2 abstentions  
6 voix contre

Emet un avis favorable au projet de pacte de gouvernance adressé par le Président de Bordeaux Métropole  
et autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

**Jean-François Egron**  
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20210208-2021-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2021

Publication : 10/02/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux  
dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.